VIVRE AUX ADRETS

Bulletin d'information de la commune des Adrets édité par le Conseil Municipal

Octobre 2022 - N°19

SOMMAIRE

Éditorial
Finances et Impôts locaux
Nouvel espace Services aux Adrets
CCAS
Questions/Réponses sur la fibre
Jeu "Court-Jus à Prapoutel"
Retour sur un été chaud et sec
Fonctionnement de nos bassins
Prévention, rappels réglementaires
Les Végétaux
Focus sur la saison des 7 Laux
Histoire "Monument du Maquisard"
Vie associative et Vie de Village
Rendez-vous de la Bibliothèque
Fête d'Automne le 6 nov.
Démarche participative
Frelons asiatiques ou européens
Numéros utiles, Carnet d'états civils

Vivre Aux Adrets
Périodique édité par la Mairie des Adrets (dépôt légal: 28 mai 2001)

Directrice de la publication
Delphine PERREAU

Secrétaires de Rédaction
Laurie ARGOUD-MARTIN
Raphaël LICANDRO
Nathalie de YPARRAGUIRRE

Rédacteurs et relecteurs
Les membres du conseil municipal avec l'aide d'habitants et associations des Adrets .

Service des lecteurs
Pour toute correspondance concernant le Vivre aux Adrets, contacter la Mairie : contact@lesadrets.fr
04 76 71 06 93

Éditorial

Chères campanaises, chers campanais,



Lancement travaux multi accueil

L'été cède doucement sa place à l'automne... La sécheresse estivale couplée à une chaleur caniculaire aura marqué cet été 2022, nous contraignant, pour la première fois, à couper l'eau des bassins. Alors que nos montagnes nous paraissent bien à l'abri, nous avons été invités à prendre conscience de la préciosité de l'eau. Les mesures de restriction prises afin d'économiser l'eau et de limiter les risques de feu ont été nombreuses et je vous remercie pour votre compréhension et les efforts faits par chacun pour s'adapter et respecter les règles.

Fort heureusement ce contexte environnemental préoccupant n'a pas impacté le dynamisme du village ainsi que l'implication de l'ensemble des bénévoles qui portent nombre de manifestations pour le plus grand plaisir des campanais. Un été riche en évènements qui rythment la vie sociale et culturelle de notre village. Un grand merci à tous les bénévoles qui s'impliquent au quotidien ! A tous, nous vous donnons rendez-vous le 6 novembre prochain pour la 50ème édition de la fête d'automne !

La rentrée a été marquée par l'ouverture d'une sixième classe à l'école des Adrets, et par le démarrage de nouveaux projets, comme celui du multi accueil dont la construction a été lancée début septembre – aux côtés notamment du Président de la Communauté de Communes Henri Baile et de Françoise Midali, Vice-Présidente en charge des Solidarités et du lien social – avec une pensée particulière pour tous les anciens élus, et toutes les familles qui se sont mobilisés ces dernières années pour que ce service reste sur notre commune. Aujourd'hui l'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour leur dire merci !

Comme vous l'aurez remarqué, les évolutions du Conseil Municipal qui ont eu lieu en début d'été n'ont pas impacté la poursuite des projets en cours et nous aurons le plaisir d'échanger sur ces sujets lors d'une prochaine réunion publique.

Delphine PERREAU, Maire des Adrets

Comprendre le budget 2022 de sa commune

Le budget prévisionnel 2022 a été finalisé et voté en conseil municipal au mois d'avril dernier. Cet exercice annuel récapitule les dépenses et les recettes prévus pour l'année à venir et reflète les projets portés par l'équipe municipale. Le budget communal se compose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement.

Des dépenses stables

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2022 sont stables.

Les charges à caractère général sont en légère hausse en lien principalement avec l'augmentation prévue des frais de secours (la station ayant très peu fonctionné l'année dernière). Les frais d'énergie, de voirie et de personnel sont également budgétés à la hausse tandis que les dépenses d'entretien devraient baisser cette année, beaucoup de travaux ayant été effectués en 2021 après une année 2020 très particulière.

Pas d'évolution majeure non plus du côté de notre financement. Aucune augmentation des taux d'imposition n'a été votée et nous n'avons pas prévu d'augmenter notre niveau d'endettement.

Des dépenses d'investissement qui reflètent nos projets

Les différentes commissions se sont regroupées afin de lister les projets clés que nous souhaitions budgéter en 2022 : poursuite de la rénovation de la voirie, rénovation de l'école et création d'un préau, acquisition de terrains, aménagement de la mairie et du parc de la mairie, relance d'un PLU... Encore de gros projets cette année ! La réflexion sur l'aménagement du cœur de village et le devenir de la maison Brun a commencé et la phase de diagnostic est prévue au budget 2022. Néanmoins les travaux ne commenceront sans doute pas avant 2023 ou 2024...

Le budget d'investissement s'élève à plus de 700 000 euros.

Le budget communal 2022 en quelques chiffres....

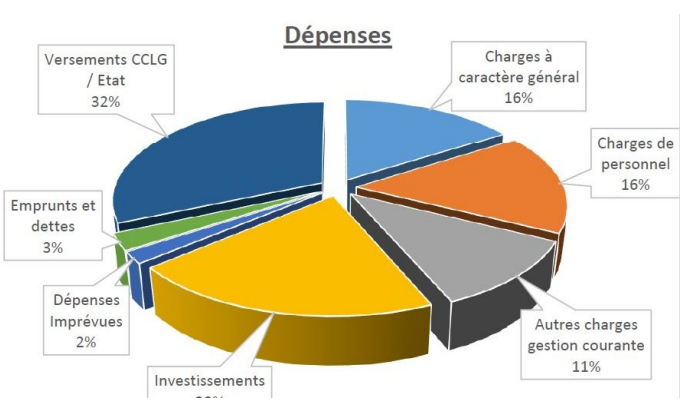

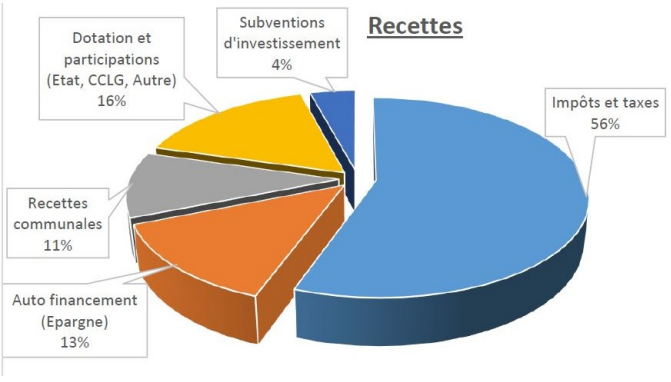

Delphine Perreau

Comprendre les principaux impôts locaux

Les impôts locaux regroupent essentiellement la taxe d'habitation, payée par la personne qui occupe le logement, et la taxe foncière, payée par celui qui le possède. Ces impôts servent à financer le budget des collectivités locales, principalement les communes.

Taxe d'habitation : Une suppression progressive de la taxe d'habitation s'applique selon les revenus. À partir de 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe d'habitation dépend de votre logement, de sa localisation et de votre situation personnelle (revenus, composition du foyer...) au 1er janvier.

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : Vous devez payer la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) si vous êtes propriétaire ou usufruitier de propriétés bâties. Il existe des exonérations liées à la propriété ou à la personne propriétaire.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) est due par le propriétaire ou usufruitier (droit d'utiliser un bien et d'en percevoir des revenus locatifs, sans pouvoir en disposer, notamment le vendre) au 1er janvier de l'année d'imposition. Elle est encaissée par la collectivité territoriale (commune ou EPCI : EPCI : Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre), sur le territoire de laquelle le terrain est situé. Il existe des exonérations permanentes ou temporaires (sous conditions).

Taxe sur la vente de terrains nus rendus constructibles : Le propriétaire qui vend un terrain non bâti, mais qui a été rendu constructible suite à la modification du plan local d'urbanisme (PLU), doit payer une taxe sur la plus-value réalisée à l'occasion de la vente. La déclaration est faite par un notaire.

Redevance télé (contribution à l'audiovisuel public) : la redevance télé est supprimée pour tous les contribuables pour l'année 2022 et les années suivantes.

Taxe ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou REOM) : Pour financer la collecte des déchets ménagers, vous devez payer, selon votre commune, une taxe ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères. La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière. Son montant ne dépend pas du service rendu. Elle concerne aussi les propriétaires qui ne l'utilisent pas.

Doit-on payer la taxe d'habitation pour sa résidence secondaire ?

Oui, vous devez payer la taxe d'habitation pour une résidence secondaire, même si vous en êtes exonéré pour votre résidence principale.

Informations, questions/réponses sur le calcul des taxes locales :
https://www.impots.gouv.fr/particulier/comment-sont-calcules-mes-impots-locaux-page-en-cours-de-creation

Brochure pratique impôts locaux 2022 :
https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/idl/idl_2022.pdf

Nouvel Espace France Services aux Adrets

Besoin d'aide pour faire vos démarches administratives liées à l'emploi, à la santé, aux impôts ou encore à la retraite ?

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

A partir du 17 octobre 2022, un nouvel Espace France Services ouvre ses portes sur le Haut-Grésivaudan. Des conseillers seront présents pour vous accompagner de manière personnalisée dans toutes vos démarches et sur l'utilisation du numérique.
Retrouvez nos conseillers lors de permanences délocalisées :

- Pontcharra (33 rue de la Ganterie) : du lundi au jeudi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 13h30 à 17h
- Allevard (Mairie – Place de Verdun) : le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Les Adrets (Mairie – 61 rue du Cardelet) : le jeudi de 8h30 à 12h**

Sur les trois sites, un accompagnement aux démarches en ligne auprès des 9 partenaires nationaux France Services :

- CAF (prestations familiales, prime d'activité…),
- MSA (exploitants ou salariés agricoles : santé, famille, retraite…),
- CPAM (attestation de droits santé, carte vitale…),
- Pôle Emploi (consultation des offres d'emploi, inscription…),
- CARSAT (retraite…),
- Finances Publiques (impôts, déclaration de revenus…),
- Ministère de la Justice (informations en cas de difficultés juridiques),
- Ministère de l'Intérieur (carte grise, permis de conduire, pièce d'identité…),
- La Poste (coffre-fort numérique, suivi en ligne des courriers en recommandé…).

A Pontcharra, des services complémentaires proposés par des acteurs locaux lors de permanences fixes ou sur rendez-vous :

- *Emploi, insertion*

o PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : accompagnement socioprofessionnel des adultes (26 ans et plus) en difficulté d'accès à l'emploi

o Mission Locale : accompagnement socioprofessionnel des 16-25 ans vers l'emploi

o ADEF (Association pour le Développement de l'Emploi et de la Formation) : mise à disposition de personnel auprès des professionnels et particuliers (entretien, espaces verts, restauration, …), accompagnement socioprofessionnel de proximité

o MEE-MIFE Isère (Maison de l'Emploi et de l'Entreprise – MIFE Isère) : conseil en formation, évolution professionnelle et mobilité des carrières

o SCOP Crescendo : accompagnement des travailleurs non-salariés allocataires du RSA pour le développement de leurs activités sur l'ensemble du Grésivaudan

o Axe Ambitions : coaching par une psychologue du travail pour accompagner les transitions professionnelles

o CRLC (Centre Ressources pour Lésés Cérébraux) : accompagnement des personnes victimes de lésions cérébrales dans leur parcours de réinsertion professionnelle et d'inclusion sociale

o Verneil formation : accompagnement professionnel, en particulier dans le cadre de formations collectives

o Wimoov : auto-école sociale : préparation permis (code et conduite) pour les publics en insertion professionnelle

o AIDER (Activités pour l'Initiative et le Développement de l'Économie Rurale) : accompagnement collectif à l'insertion professionnelle, aide à la création d'entreprise, formation socioprofessionnelle, ...

o Armée de terre : recrutement

- *Défense et accompagnement des usagers :*

o CLCV (association nationale de consommateurs et usagers) : défense des consommateurs

o FNATH (Association des Accidentés de la Vie) : défense et accompagnement des personnes accidentées de la vie

o ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : appui sur les questions liées au logement

- *Autres services :*

o SPIP (Service Pénitentiaire et d'Insertion et de Probation) : contrôle, suivi et accompagnement des personnes placées sous main de justice

o Service urbanisme commune de Pontcharra : consultations architecturales

o Pacifique Airline : médiation familiale

o Renov Energie : accompagnement pour la rénovation énergétique.

CCAS des Adrets

Le CCAS des Adrets a décidé d'ouvrir l'aide aux forfaits de ski à toutes les activités culturelles et sportives pour les enfants de l'école maternelle et primaire. Pour les collégiens, seul le forfait de ski peut être remboursé cette année, en effet ces enfants ayant droit au pack' loisirs proposé par le département de l'Isère.

Les activités comme Judo, théâtre, danse, karaté, musique... peuvent être désormais remboursées en partie suivant votre quotient familial et sur présentation d'une facture. Voici le montant que vous avez droit pour l'année 2022/23 :

QF	Nouvelle tranche	Base du remboursement	Rbt max (€)
0 à 1000	1	75%	127
1001 à 1500	2	50%	85
1501 à 1800	3	25%	42

Lorsque les parents sont divorcés, c'est le quotient familial du parent ayant acquitté la facture qui sera pris en compte. Dans le cas où un parent n'a pas de quotient familial et souhaite utiliser celui de l'autre parent, il devra fournir le jugement du divorce mentionnant le partage des frais liés aux activités extra-scolaires.

Pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 800 le CCAS peut avancer les forfaits à hauteur de 75%, les 25% restant à charge de la famille comme prévu dans le barème. Cette avance se fera sur demande de la famille, les 75% s'appliqueront au prix du forfait en pré-vente. Il est entendu que seules les familles dont le quotient familial est inférieur à 800 pourront bénéficier de l'avance de frais.

Toutes les demandes de remboursements, ou d'avance de frais, doivent être faites en mairie par mail à : administratif@lesadrets.fr. Merci de joindre à votre demande l'attestation de quotient familial de juin 2022, la facture au nom de l'enfant, et de préciser sa date de naissance.

Sabirine Thieffenat

Questions/Réponses connexion Internet Fibre et Haut-débit

➢ ***Quand est-ce que la fibre sera disponible sur la commune des Adrets ?***

Isère Fibre, qui devient THD 38, a déjà installé sur le village les grandes artères principales et annonce une disponibilité de la fibre au 22/11/2022 pour 521 prises (adresses déjà référencées dans le plan d'adressage). A cette date les fournisseurs d'accès pourront proposer une offre fibre, cependant restons très prudents car l'opérateur doit ensuite faire le nécessaire pour raccorder votre logement, et suite à des retours d'expériences d'autres communes, la mise en route n'est pas si simple et peut prendre un plus de temps, notamment selon la qualité du réseau en place.

➢ ***Mon adresse est-elle éligible à la fibre optique ?***

Vous pouvez tester l'éligibilité de votre logement à la Fibre optique par le biais de plusieurs sources d'informations :

- sur le site www.iserefibre.fr à la rubrique "Test d'éligibilité"
- sur le site Internet de votre opérateur commercial (Fournisseur d'Accès à Internet)

➢ ***Mon adresse n'apparait pas dans le test d'éligibilité, que dois-je faire ?***

Votre logement n'est pas encore éligible à la fibre optique mais il est bien pris en compte dans le plan de déploiement de la fibre FTTH. Le déploiement est réalisé de manière progressive et les adresses sont mises à jour régulièrement dans l'outil de test.

Néanmoins, seules les adresses déjà déployées ou qui le seront dans les 3 prochains mois apparaissent dans cet outil. Nous vous invitons donc à vous rendre régulièrement sur www.iserefibre.fr afin de tester votre éligibilité.

Si vous ne trouvez toujours pas votre adresse, il vous faut remplir ce formulaire ou contacter THD 38 : http://www.iserefibre.fr/page-contact/

En parallèle, dès lors que la Fibre arrivera dans votre ville ou dans votre quartier, les Fournisseurs d'Accès à Internet vous en informeront par le biais de leurs propres canaux de communication clients (affichage, emailings, SMS..).

➢ ***Comment la fibre arrive-t-elle dans ma maison individuelle ?***

Si votre rue est desservie en aérien : le procédé est le même que pour l'arrivée du câble téléphonique. La Fibre est tirée du boîtier situé sur le poteau (appelé Point de Branchement Optique) et suit donc le même cheminement que le câble téléphonique et ce jusque dans la pièce que vous aurez préalablement déterminée avec le technicien, afin de poser une prise terminale optique. La box de votre Fournisseur d'Accès à Internet sera ensuite raccordée à cette prise.

Si votre rue est desservie en sous-terrain et votre maison également par le biais d'un fourreau Telecom (de couleur verte généralement), assurez-vous que celui-ci est accessible depuis le Point de Branchement Optique (PBO) situé dans un regard ou une chambre dans votre rue. Dans la majorité des cas, cette solution est déjà utilisée par le réseau téléphonique qui sert à la Fibre. La Fibre est alors tirée jusque dans la pièce, que vous aurez préalablement déterminée avec le technicien, afin de poser une Prise Terminale Optique (PTO). La box de votre Fournisseur d'Accès à Internet sera ensuite raccordée à cette prise.

Il faut cependant noter que si le fourreau sur votre terrain est bouché ou sectionné, cela relève de votre responsabilité de propriétaire. Vous devez alors réparer ou remplacer à vos frais le fourreau défectueux. C'est le seul cas dans lequel vous devrez intervenir.

La nouvelle adduction doit alors être réalisée en respectant des règles d'ingénierie. Le ou les fourreaux sont de type PVC 42/45mm de diamètre ou une gaine télécom verte de 30 mm de diamètre (avec un intérieur lisse) jusqu'à la limite de votre propriété dans un regard 40/40. Il faut installer un grillage avertisseur vert à 30 cm au-dessus du réseau à construire.

➢ ***Si j'habite dans un logement collectif, comment la Fibre arrive-t-elle dans mon appartement ?***

1. Assurez-vous qu'une convention a été signée entre votre copropriété (via votre syndic) et THD 38 pour donner l'autorisation de pénétrer dans vos parties communes et mettre en place la Fibre et le boîtier de raccordement (appelé Point de Branchement Optique).

2. Si votre copropriété n'a pas encore signé cette convention, rapprochez-vous dès que possible de votre syndic pour que ce dernier se mette en contact avec le service « conventionnement » de THD 38 dont vous trouverez toutes les informations dans la rubrique « la Fibre et vous » puis « Copropriété/ Syndic ».

3. Une fois la convention signée, THD 38 se charge d'équiper les parties communes de votre résidence en déployant la Fibre et en posant un ou des boîtier(s) de branchement qui permettra(ont) de vous raccorder à la Fibre dès lors que vous aurez signé un contrat d'abonnement auprès d'un Fournisseurs d'Accès à Internet.

➢ ***Dois-je modifier mon installation intérieure pour l'arrivée de la Fibre dans mon logement ?***

Non, l'installateur verra avec vous les modalités de pose de la Fibre dans votre habitation ou logement suivant sa configuration. La Prise Terminale Optique et la box seront installées à proximité de votre prise téléphonique actuelle ou, pour les logements récents, dans la partie télécom de votre coffret électrique. Vous pouvez demander de positionner la Prise Terminale Optique dans une autre pièce. En fonction de la faisabilité technique, l'installateur pourra répondre favorablement à votre demande.

➢ ***Je ne suis pas éligible à la Fibre et je n'ai pas une(bonne) connexion ADSL, que faire ?***

Le Département de l'Isère a choisi de continuer de développer, en parallèle de la Fibre, son réseau THD (Très Haut Débit) par ondes radio (pylônes installés qui envoient des ondes radios). Ce type d'abonnement est distribué par un seul fournisseur d'accès à ce jour : Alsatis. Toutes les informations sur : https://www.iserethdradio.com.

NB : C'est pour le développement de ce type de réseau qu'il est question d'installer un nouveau pylône sur Theys ou Les Adrets (Cf. § "le pylône du Col des Ayes").

ZOOM sur "le pylône du Col des Ayes"

Contexte : Le Plan très haut débit (THD), lancé au printemps 2013 par le Gouvernement, vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit, d'ici à 2022. Il représente un investissement total de 20 milliards d'euros publics et privés. Un accès aux réseaux en ligne est considéré à très haut débit dès que le débit est supérieur à 30 mégabits par seconde. Le Département de l'Isère, pour respecter ses engagements vis-à-vis de l'Etat mais aussi pour répondre aux besoins de connexion actuels et futurs, a choisi de miser sur une solution de réseau hertzien THD. En ce sens, il déploie environ une centaine de "points hauts" (pylônes).

Le projet : environ 2000 bâtis sont à ce jour non éligibles à du haut-débit (sur Theys principalement). Pour répondre aux exigences du plan Très Haut Débit, il serait nécessaire d'installer un nouveau pylône (étude Alsatis Réseaux). Un premier projet proposait d'installer ce nouveau pylône sur les hauteurs de Theys, au niveau du réservoir d'eau de Chapotant, sur un terrain communal. Projet rejeté par le Conseil municipal de Theys. Un second projet a été présenté en réunion publique à Theys le 05 sept. 2022, proposant d'installer le pylône de 30 mètres au Col des Ayes, derrière le garage technique du Département. La commune des Adrets n'avait pas été consultée sur ce projet en amont, mais une élue s'est néanmoins rendue à cette réunion publique pour obtenir plus d'informations et la commune des Adrets a donc demandé à être associée à ce projet.

Lors de cette réunion publique, il a été demandé d'étudier d'autres possibilités et plusieurs questions ont été soulevées : perte de la valeur des propriétés situées à proximité du pylône, problème de santé publique pour les habitations situées proche du pylône, arrivée imminente de la fibre...

Les techniciens du Département sont revenus vers les deux communes de Theys et Les Adrets, avec une nouvelle proposition d'installation du pylône, toujours au Col des Ayes, mais dans un champ à gauche en montant vers Prapoutel. Cette proposition d'implantation se trouve désormais sur la commune des Adrets qui reste très attentive à ce sujet.



Une prochaine réunion doit se tenir entre élus des communes et du Département pour étudier les différentes options. Dans tous les cas, le Département a fait savoir par voie de presse qu'il "ne passera pas en force" et que la décision se prendra de façon concertée. A suivre...

Laurie Argoud-Martin

Nouveau : Jeu d'Aventure"Court-Jus à Prapoutel"

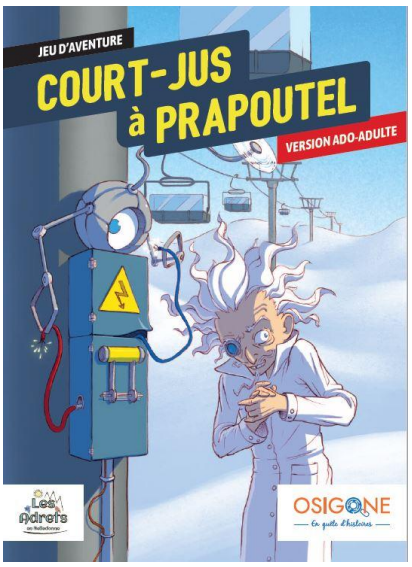

Ce jeu de piste permanent, ludique et 100% « déconnecté » est à faire en autonomie, de jour. Prévoir 1h30 de jeu. Deux versions sont disponibles : ados/adultes ou familles/enfants.

Les objectifs :

- Créer un jeu permanent pour valoriser la culture, l'histoire et le patrimoine de notre commune grâce à un circuit ludique et original.

- Faire le lien entre l'histoire de la commune et la station/hameau de Prapoutel en présentant le territoire de manière inédite et nouvelle.

- Développer l'attractivité du village en diversifiant les activités en toutes saisons.

Coût du projet : conception de deux jeux/versions, infographie, impression des livrets : 13 500 € (subventionné à 66,66%) par les co-financeurs : Espace Belledonne, Europe (Fonds européen Leader via la Région).

Le professeur "Brelot" et son acolyte machiavélique "Pétiot" se sont enfermés dans leur local et menacent de couper l'alimentation électrique de Prapoutel, vous devrez résoudre une série d'énigmes et trouver le code du local pour vous assurer que les remontées mécaniques fonctionnent pour la saison !

Pour la conception et la réalisation de ce parcours Jeu d'Aventure, la commune a fait appel à Osigone. Des personnes ressources des Adrets ont aidé à rassembler les points de curiosité et anecdotes historiques à mettre en valeur, et des bénévoles ont joué "les testeurs" pour valider le parcours et ajuster les énigmes. Nous les remercions chaleureusement pour leurs participations tout au long de ce projet !

Le Livret Jeu d'Aventure est en vente au prix de 4€ à l'accueil de la Mairie et prochainement disponible dans d'autres points de vente (La Marmite, l'Office de Tourisme...). Le jeu sera présenté lors d'un stand sur la Fête d'Automne, n'hésitez pas à venir le découvrir ou à vous procurer le livret ;)

Laurie Argoud-Martin

Retour sur un été chaud et sec

Cet été aura été le plus sec jamais enregistré en France, avec une sécheresse historique des sols sur tout le pays (*Source : Météo France*).

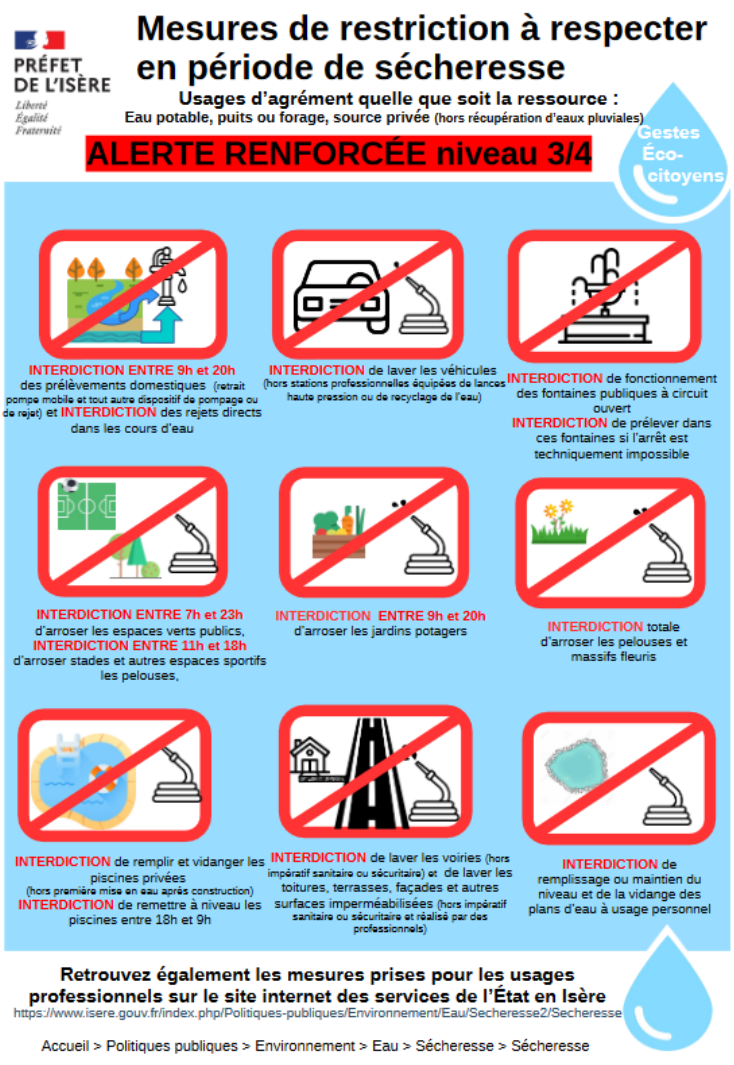

En Isère, dès le 1er mars, les précipitations étaient déficitaires sur tout le département avec une sécheresse des sols très alarmante et un niveau des cours d'eau et des nappes bas pour la saison. Le 16 juin, le niveau 2 d'alerte sécheresse était enclenché par la Préfecture. Le 22 juillet, les massifs de montagne passaient en situation de crise, niveau d'alerte 4 sur 4, avec des restrictions fortes de l'usage de l'eau ; niveau de crise étendu à toute l'Isère le 17 août.

Depuis le 19 septembre, le niveau d'alerte est passé au niveau 3 (alerte renforcée) et ce jusqu'au 31 octobre. Les restrictions restent fortes, le niveau des cours d'eau et des nappes étant encore très bas.

Compte tenu de la gravité de la situation et de l'état des réserves en eau potable, la municipalité des Adrets a dû appliquer strictement l'arrêté préfectoral imposant « *l'interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable dans la mesure où cela est techniquement possible* ». Nous avons donc été contraints de couper l'eau des bassins alimentés par le réseau d'eau potable et ce jusqu'à ce que le niveau d'alerte repasse au niveau 1 ou que l'alerte soit levée.

Ce fut un choc pour la plupart d'entre nous de voir les bassins du village à sec et de ne plus entendre couler l'eau comme nous l'avions toujours entendue...

Retrouvez les arrêtés et informations sur le site de la préfecture de l'Isère :
https://www.isere.gouv.fr

Mieux comprendre le fonctionnement de nos bassins

La plupart de nos fontaines publiques (ou bassins) sont alimentées par les réservoirs d'eau potable (1), issue des sources de Bédina (sur la limite communale Les Adrets/Laval) et surtout du Muret (Laval). Ces sources alimentent aussi les habitants de Laval, Froges, Champ-près-Froges, Hurtières, Brignoud. Le trop plein des lavoirs repart via le réseau des eaux pluviales (2) directement dans les ruisseaux.

Le but des différents arrêtés préfectoraux sécheresse est de préserver l'alimentation en eau potable de la population mais aussi de garantir un débit minimal dans les cours d'eau. L'eau qui n'est pas prélevée dans les bassins n'est pas « perdue », au contraire : elle repart au ruisseau, sa destination naturelle, permettant le maintien de la vie aquatique et des zones humides mais aussi le bon fonctionnement du cycle de l'eau... qui nous apporte la pluie et l'eau potable que nous consommons. Tous nos prélèvements en amont sur les bassins vont ainsi réduire le débit des cours d'eau déjà mis à mal par la sécheresse.

Cette crise nous aura permis de réaliser à quel point nous étions dépendants de l'eau mais aussi de réfléchir à nos comportements pour nous adapter et réduire notre consommation.

Espérons que les pluies d'automne et la neige cet hiver reconstituent bien vite nos réserves en eau !

Nathalie de Yparraguirre

(1) Les réservoirs de la route des Prés communaux, de Villard Château (rue des Fours), du Lanat, de Villard-Bernard, de la rue du Pont de Crapin et des Blettières ne sont pas alimentés par l'eau potable mais par des sources locales et ne peuvent être coupés.

(2) Le réseau des eaux pluviales est désormais complètement séparé des égouts qui recueillent les eaux usées domestiques pour les acheminer à la station d'épuration Aquapôle à (St-Egrève) où elles seront traitées avant d'être restituées dans le milieu naturel.

Quelques gestes simples pour économiser l'eau potable au quotidien :

- Faire la chasse aux robinets qui coulent (lavage des mains, brossage des dents, rasage...) et aux fuites (robinet qui goutte, chasse d'eau...). Jusqu'à 20% de la consommation d'un foyer !
- Prendre des douches (courtes...) plutôt que des bains (50 litres en moyenne contre 150),
- Installer un mitigeur thermostatique permet d'économiser 15% de l'eau d'une douche.
- Équiper sa chasse d'eau d'un mécanisme économique et/ou réduire le volume de la cuve (pierres, bouteille lestée).
- Laver sa voiture dans une station (60 litres contre 200 litres avec tuyau d'arrosage).

Au jardin :

- Installer une cuve de récupération des eaux de pluie, qui se remplie très rapidement en cas d'orages même ponctuels.
- Pailler pour éviter l'évaporation rapide de l'eau dans le sol.
- Installer un système d'arrosage au goutte à goutte.
- Récupérer l'eau de rinçage des fruits et légumes ou du pichet pour arroser.
- Arroser le soir pour réduire les pertes dues à l'évaporation (5 à 10%).

Prévention et rappels réglementaires

Feu et forêt…

Le Code forestier **interdit d'allumer ou de porter un feu en forêt et à moins de 200 m des bois, forêts** ou assimilés, hors propriétaire du terrain ou occupants autorisés par le propriétaire (*Article L131-1 du Code forestier*). En Isère, l'emploi du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois et forêts est réglementé plus précisément : durant les périodes rouges (du 15 juin au 15 sept.), l'interdiction d'apport de feu en forêt et à moins de 200 m est étendue à tous, y compris les propriétaires et ayants-droit (Arrêté préfectoral n°38-2017-04-28-007 du 28 avril 2017).

Entretien des terrains non bâtis

L'obligation d'entretien de terrains non bâtis par les propriétaires pour des motifs d'environnement s'applique dans une zone d'habitation ou à moins de 50 m maximum des habitations ou dépendances des propriétaires (*Article L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales*). Pour faire l'objet d'une mise en demeure du Maire de réaliser des travaux de remise en état, l'absence d'entretien du terrain doit porter à l'environnement une atteinte grave, présentant un risque important (risques d'incendie, de prolifération de nuisibles, de présence d'immondices…). Le fait de faucher une prairie une seule fois par an ou tous les 2 à 3 ans ne constitue ainsi pas un risque important pour le voisinage.

Concernant la présence de **Chardon des champs** (*Cirsium arvense*) sur un terrain : cette espèce n'est pas soumise à obligation de destruction en Isère. Elle figure dans l'annexe B de l' « *Arrêté ministériel du 31/07/2000, établissant la liste des organismes nuisibles* … ». A ce titre, en l'absence d'arrêté préfectoral, sa destruction n'est pas obligatoire en Isère.

Les propriétaires de terrains boisés ou avec des arbres en bordure de voirie sont responsables de leur entretien. En cas de chute d'un arbre sur la voirie, il incombe au propriétaire de l'enlever pour rétablir la circulation.

Végétaux

Le lierre a mauvaise réputation, étant parfois considéré comme parasite des arbres. Au contraire, il présente de multiples atouts. Toujours vert (même durant cet été très sec !), il sert d'abri et de lieu d'hibernation à une faune riche dont quantité d'auxiliaires utiles aux arbres (papillons, coccinelles, oiseaux mangeurs de chenilles…). Il fleurit de fin septembre à octobre voire novembre, offrant une nourriture précieuse aux abeilles et autres insectes avant l'hiver. En février, ces fruits arrivent également à point nommé pour les oiseaux à une période où peu de fruits sont disponibles. Il dépollue l'atmosphère. Il utilise les arbres ou les murs comme supports sans les détériorer mais au contraire en les protégeant (contre les fortes chaleurs, le gel, le feu, les champignons et parasites). Alors surtout, ne les coupez pas !

Nathalie de Yparraguirre



FOCUS - Les 7 laux : prévisions pour la saison d'hiver 2022-2023



Cet hiver la station des 7 Laux bénéficie d'un prix fixe sur l'énergie (jusque fin 2023, dont 25% d'énergie verte). **Pour autant, le sujet est pris très au sérieux par les équipes de la SEM**. L'objectif est de lisser les effets de la conjoncture sur plusieurs années. A titre d'information, Domaine Skiable de France, avec les maires de stations de montagne demandent un « bouclier » tarifaire sur le coût de l'énergie. Si le prix est multiplié par 10 (prix proposé à la mi-août par les fournisseurs), c'est 1,8 à 2M de charges supplémentaires pour la SEM, un montant supérieur à la marge dégagée par la SEM... Les efforts demandés sur la consommation ne règleront donc pas le problème comptable. C'est pour cela qu'il faut bien séparer les sujets, quand il s'agit de l'énergie.

1/ Pour la diminution de 10% de nos consommations : certains engagements ont déjà été mis en place il y a une dizaine d'année au moment de la certification ISO 14001 :

o Fermeture systématique des appareils en basse saison et/ou lors des mauvaises journées (TSF Lac, Téléskis Lac, Piscine, Marmottons, Soleil, Tétras, Ardoisière, Plan2).

o Le conducteur principal du télésiège réduit la vitesse de 5m/s à 3.5 ou 4 m/s lorsqu'il n'y a pas de monde dans les files d'attente (en basse comme en haute saison). En revanche la SEM, ne souhaite pas prendre de décision « brutale» qui consisterait à réduire la vitesse de toutes les remontées mécaniques tout le temps. Sur les 7 Laux on peut passer de 15 000 skieurs le WE à 300 le lundi. Il faut donc adapter les débits à ces affluences.

o En début comme en fin de saison tous les secteurs ne sont pas ouverts. Comme pour la basse saison, les prix sont adaptés en fonction de ce que le domaine offre en termes d'ouverture. Par exemple, par risque d'avalanches élevé, le TSD Gypaète reste fermé, parfois même le TSD Oursière.

o 1 à 2 local(aux) de commande des remontées mécaniques sont isolés et rénovés chaque année. Un travail est en cours pour la gestion du chauffage, lorsque les portes restent ouvertes.

2/ Par ailleurs :

- Le plan de damage s'adapte en fonction de la fréquentation et de la neige. Ce point fait encore l'objet de réflexion, l'idée étant de damer au minimum (voir pas du tout) les pistes rouges et noires lorsqu'il a neigé pendant la nuit. Et le damage n'est pas systématique sur toute la largeur des pistes en fonction de la fréquentation attendue.
- Il existe des tarifs préférentiels pour le covoiturage et les transports en commun.
- Un travail est en cours sur le dépôt d'une demande d'autorisation pour pouvoir agrandir la capacité de stockage en eau, pour un usage multiple.

Jean-François Genevray, Directeur de la SEM

Histoire du monument des Maquis du Grésivaudan
Col du Lautaret - Les Adret : épisode 1

Témoignage daté du 04 mars 2017, de Jacques Bertoux, né le 16 juin 1923, sculpteur, engagé volontaire à la Compagnie Stéphane, le 5 décembre 1944, libéré de l'engagement en mai 1945.

" Après plus de soixante-dix années de silence, je prends conscience de l'importance des moments que j'ai vécus avec le groupe des résistants réunis autour du Capitaine Stéphane.

Mon ami Jacque Barré, "Abdon", en permission à Paris en novembre 1944 m'avait convaincu de venir soutenir l'action des résistants dans le Dauphiné, en rejoignant la Compagnie Stéphane, où il était lui-même lieutenant.

Je l'ai donc rejoint à Modane en Maurienne en fin novembre 1944 et il m'a présenté au Capitaine Stéphane, qui m'a fait signer l'engagement dans la compagnie pour la durée de la guerre.

Je n'avais à l'époque aucune expérience ni de la résistance, ni de la vie en haute montagne. je me suis senti immédiatement à l'aise dans cette ambiance aussi bien au point de vue physique que social et humain. Pendant cette 2nde Campagne de Maurienne, mes souvenirs sont principalement liés à la philosophie proposée par le Capitaine Stéphane, entre ses hommes tout d'abord, mais surtout sa manière de mener son équipe et l'imprégner de sentiments d'hommes et de non guerriers.

Après la libération de Suse, nous sommes remontés en France, notre Compagnie "Stéphane" a été incorporée à l'armée Française, devenant ainsi la première Compagnie du 15ème Bataillon de Chasseurs Alpins, basée à Barcelonnette.

Le commandant du bataillon m'a proposé de présenter un projet pour un monument à élever à la mémoire des maquis du Grésivaudan. Lors de mes permissions, il me renouvelle mon autorisation de mission d'étude, ce qui m'a permis d'élaborer l'esquisse de ce monument, dans la chambre de bonne où je logeais à Paris. Le Colonnel Le Coannet est venu chez moi pour découvrir le projet.

Finalement, j'ai pu présenter la maquette en plâtre aux responsables de l'association. Mon projet, très expressif, représente un maquisard solidement décidé à défendre ses convictions, mitraillette au poing, mais sans haine, selon les enseignements du Capitaine Stéphane.

La sculpture proposée sera réalisée en lave de Volvic, matériaux résistants au gel, condition indispensable pour résister aux conditions climatiques du Col de Prabert.

L'Association des Amis des Maquis m'a demandé de présenter le coût de l'opération, et un contrat a été convenu, me permettant d'acheter la pierre nécessaire à la réalisation du monument. A partir de ce moment, je suis donc redevenu un civil.

L'œuvre a été "ébauchée" directement en carrière, à Volvic. Pour cela je me suis fait aider par mon ami Charles Gianferrari, qui était un "copain" d'école, car nous étions tous deux élèves des Arts Appliqués, les 'Zarza' à Paris en section sculpture.

L'ébauche prête, nous l'avons faite transporter par camion jusqu'à Prabert, où nous avons établi un atelier de fortune pour procéder à la taille et à la finition de la sculpture. J'avais à l'époque 22 ans, et c'était ma première commande !



ébauche en plâtre - 1943 - par Jacques Bertoux

L'installation de la sculpture s'est faite en construisant une structure de levage en bois, que nous appelons "chèvre", le monument était enfin prêt pour son inauguration officielle.

J'étais soulagé le jour de l'inauguration, le 15 septembre 1946... J'ai même servi la messe de cérémonie !

Je n'y suis jamais retourné jusqu'à notre passage au Col de Prabert en novembre 2008, avec mon fils Nicolas, que je cite :

"...Pendant toute notre jeunesse, mon père ne nous a quasiment jamais parlé de la guerre, et de sa résistance dans la Compagnie Stéphane, mais un jour, il y a huit ans, (mon père en a maintenant 93...) en voyage de retour vers Strasbourg, près de Grenoble, il m'a dit :

- C'est près d'ici que j'ai fait ma première sculpture... Un monument pour les Maquis du Grésivaudan, que m'avaient demandé les camarades de la Compagnie Stéphane.
- Quand l'as-tu vu la dernière fois ?
- Le jour de son inauguration en 1946...
- Pourquoi n'es-tu jamais retourné la voir ?
- Je me disais que ce n'était pas le moment, un jour peut-être...
- Ce jour c'est peut-être aujourd'hui ?
- Pourquoi pas, mais la sculpture doit être moche, tu imagines, mon premier boulot, et puis ils ont dû démolir ou bien elle est à l'abandon...
- Tu crois que tu retrouverais l'endroit ?
- Peut-être mais ça n'en vaut pas la peine...
- On y va !
- ...tu vois, c'était ici, dans ce virage, sur le bord de la route, maintenant elle n'y est plus, à la place il y a ce monument pour le Capitaine Stéphane, Etienne Poitau...décédé en Indochine.
- Je vais demander à la voisine... (...)
- Savez-vous Madame, ce que serait devenu un monument dédié aux Maquis ???

- Vous voulez dire “la sculpture”... ? Vous ne pouvez pas la rater, elle est à 500m plus loin dans la clairière au bord de la route, il y a une petite esplanade devant...

...Nous arrivons devant la sculpture... en parfait état, le terre-plein autour bien entretenu, les lettres fraîchement repeintes de blanc... émotion...

.....depuis, les souvenirs de la Compagnie Stéphane sont revenus, et ne le lâchent plus...”

Après toutes ces années de silence, l’envie et le besoin m’ont poussé à reprendre contact avec mes anciens amis, cette remontée de souvenirs a été déclenchée par l’annonce du décès de mon cher ami Jacques Barré.”

Laurie Argoud-Martin,

Remerciements à Jean Picchioni, qui récolte, conserve et transmet ces morceaux d’histoires.

Dans le prochain numéro : la suite de l’histoire avec le témoignage de Louis Avons-Bariot, maire des Adrets de 1941 à 1965.

Vie associative & Vie de village

Campagne de recrutement des Sapeurs-pompiers



Notre caserne est à la recherche de futurs candidats, d’une part, afin de répondre à l’augmentation des sollicitations (Secours à personne, lutte contre les incendies, accidents de la circulation, interventions diverses...) et d’autre part, afin de pallier aux départs ou aux fins d’engagement.

Notre effectif composé à ce jour de 14 personnels, a besoin d’être étoffé et afin de maintenir des secours de proximité de jour comme de nuit, nous sommes à la recherche de personnes disponibles et motivées.

Activité prépondérante des Sapeurs-pompiers (85% des interventions réalisées), il est possible désormais de s’engager uniquement pour les secours à la personne.

Si vous êtes intéressé(e) et pour de plus amples renseignements, n’hésitez pas à laisser vos coordonnées à la caserne dans l’attente d’une entrevue prochaine ou nous contacter au 06.73.54.12.18.

Le Chef de Caserne, Olivier Baroz



L'Association cantine des Adrets



Savez-vous que les enfants et les familles des Adrets n'ont pas toujours connu de service de cantine scolaire ? Et pourtant aujourd'hui ce service est essentiel voire incontournable pour beaucoup de parents dont les enfants sont scolarisés sur notre commune.

Créée en 1952, par un groupe de parents d'élèves motivés, avec le soutien de la Mairie de l'époque, ce service de cantine scolaire s'est par la suite doté d'une structure juridique, en 1985 ainsi est née l'association cantine (loi 1901), avec pour objectif de proposer aux enfants des plats de qualité à moindre coût. Et 37 ans après, l'association fonctionne toujours grâce à l'investissement de nombreux parents ! Le bureau de l'association est composé de cinq membres et son conseil d'administration d'une vingtaine, tous bénévoles !



L'association s'occupe des inscriptions administratives des familles avant la rentrée scolaire et au fil de l'année pour les nouveaux arrivants. Elle en assure également le suivi via son propre logiciel informatique. Elle élabore les menus (en étroite collaboration avec le cuisinier salarié par la commune), choisit les fournisseurs afin de trouver le meilleur rapport qualité prix et se charge du paiement des fournisseurs ainsi que de la facturation et de l'encaissement des repas des élèves. Aujourd'hui l'un des buts principaux de l'association est de choisir, au maximum, des fournisseurs locaux afin de favoriser les circuits courts. Les menus sont aussi élaborés en appliquant la loi Egalim, qui incite, notamment à s'approvisionner en produits issus de l'agriculture biologique, et à éviter autant que possible les emballages plastiques.

Dans un but un peu festif, l'association cantine organise des événements, pour le plus grand plaisir des enfants : Halloween, semaine du goût, repas de Noël, opération chocolats de Pâques, barbecue de fin d'année, etc. Toutes ces manifestations ne seraient pas possibles sans l'investissement sans faille de tous les parents, à chaque évènement. Il y règne une ambiance conviviale et toujours dans l'unique but de proposer ce qu'il y a de meilleur pour nos enfants. N'hésitez pas à vous faire connaître, si vous souhaitez intégrer l'équipe de la cantine : cantinedesadrets@gmail.com

L'Association Cantine

L'ADABEL

Créée en 1985, l'Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne fédère l'ensemble des acteurs agricoles du territoire. Aujourd'hui, elle réunit toujours agriculteurs et agricultrices, élus et élues locaux et partenaires socio-professionnels de 22 communes de Belledonne. Son objectif principal est de défendre et de développer l'agriculture dans ses différents rôles : économique, paysager, production alimentaire de qualité et de proximité... L'ADABEL mène des projets pour mieux gérer l'espace rural, favoriser l'installation des agriculteurs et agricultrices, valoriser les productions ou faciliter leur commercialisation.

L'ADABEL, qui dépend de la Chambre d'agriculture de l'Isère, était jusqu'à présent domiciliée à Grenoble. Depuis son assemblée générale de mars 2022, elle est désormais officiellement **domiciliée sur notre commune, dans le bâtiment de la Mairie**. Pour plus d'informations : http://www.adabel.fr et le très bon dossier sur l'agriculture de Belledonne.

Nathalie de Yparraguirre

L'Association Communale de Chasse Agréée des Adrets

La chasse est ouverte du 11 septembre 2022 à 7 heures au 28 février 2023 au soir.

Voici les jours de chasse sur la commune des Adrets 2022/23 :

➡ Battues les mardis, jeudis, samedis et dimanches (durée d'une battue entre 2h et 3h), celles-ci sont signalées par des panneaux placés à différents endroits, balisant ainsi le secteur de la battue. Les consignes de sécurité sont rappelées avant chaque battue.

➡ Approche/chasse au chamois les lundis et mercredis, uniquement un binôme présent sur la commune au-dessus de 1700m d'altitude.

➡ Le jour de fermeture préfectoral est le vendredi.

Le Saviez-vous ?

L' Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) des Adrets compte 65 adhérents, elle a été créée en 1971. Auparavant, c'était une association appelée La Saint-Hubert des Adrets.

L'ACCA organise deux événements par an : la fête du boudin fin janvier/début février et un ball-trap au mois de juin.

Le Président de l'ACCA, Philippe Brunet-Manquat

Fabrique de Noël à la Cocotte des Adrets



Le samedi 26 novembre, la Cocotte se transforme en atelier géant ! Le temps d'une journée, la Maison Brun accueille l'association chambérienne d'artisanes et entrepreneures Wom'Bat pour une journée "Fabrique de Noël" :

Venez fabriquer vos cadeaux de Noël grâce à l'accompagnement de plusieurs artisanes dans des pratiques telles que la savonnerie, le macramé, la couture, les objets en bois ou le dessin. Vous pourrez participer à un, deux ou trois ateliers de 2h ponctués de moments conviviaux.

Pour être tenu·e·s informé·e·s du déroulement de la journée et des modalités d'inscription, envoyez-nous un mail à l'adresse wombat@ecomail.fr

Les rendez vous de la Bibliothèque

La bibliothèque vous propose une séance dans le cadre du Mois du film documentaire !

Le samedi 19 novembre à 17h à la Salle Pelloux-Prayer.

Projection du film UN POÈTE EN AMAZONIE, en présence du réalisateur, José Huerta.

Année : 2022. Durée : 82' + temps d'échange.

Depuis de nombreuses années, il défend la forêt amazonienne et ceux qui y vivent. Mais après les dernières élections, César n'est plus tranquille, les images et les discours de Jair Bolsonaro le poursuivent. Comme beaucoup de Brésiliens, il a l'impression de vivre dans un cauchemar. Alors, il écrit des poèmes et va rendre visite à ses amis de la forêt qui se

sentent tout comme lui en danger. Ces visites lui permettent de reprendre des forces, comme un acte de résistance face à la violence et la tragédie qui ont débuté, avec une question qui l'obsède : Comment le Brésil en est-il arrivé là ?

Gratuit. Dès 14 ans. Sur réservation à bibliotheque.abab@laposte.net ou à la bibliothèque.

Avec le soutien de la Médiathèque Départementale de l'Isère, du réseau des bibliothèques du Grésivaudan, d'Images en bibliothèque. Retrouvez toute la programmation du Mois du Doc sur notre territoire : https://bibliotheques.le-gresivaudan.fr

Des faucons crécerelles à la bibliothèque !



Cet été encore, un couple de faucons crécerelles a niché dans le village.

Et cette fois-ci, nous avons eu l'honneur de les accueillir à la bibliothèque ! Quelle chance de bien pouvoir les observer ! Trois petits sont nés et se sont envolés mi-juillet.

Ils étaient aux premières loges du Festirock, de l'Arpenteur et aussi pour regarder toute la vie qui se déroule dans ce beau parc de la mairie. Une vie intense avant même de prendre leur envol. Alors, regardez bien dans le ciel car vous pourrez contempler l'un d'eux qui survole notre beau village, en toute liberté !

La Fête d'Automne le 6 nov. 2022



Organisée par la Campanaise, la Fête d'automne est traditionnellement la fête des pommes et, l'occasion d'un regroupement de toutes les productions locales. C'est un événement reconnu au niveau de notre territoire du Grésivaudan. Un pressoir est installé sur la place du village, les pommes ramassées ou fournies par nous tous ; le jus est tiré et l'ambiance suit !

Les fabrications traditionnelles sont présentées : la vannerie, la poterie, le beurre, le pain..., l'occasion pour tous de les présenter et de partager ces différents savoirs faire. Les étalages de légumes, fruits, miel, fromages... sont de sortie. Certaines associations locales sont également présentes ce jour et L'association l'Ecole en fête cuisine la potée. Le four du village se met alors en chauffe, la bibliothèque vend des livres... avec chaque année son lot de surprises !

Mais cette fête c'est aussi l'occasion pour tous de se rencontrer et de participer à la vie de notre village !

Alors rendez-vous le 6 novembre ;-)

Valérie Cordier

Démarche participative, le point avec le Comité Consultatif

Co-construction de la démarche participative aux Adrets !

A l'initiative de la municipalité un **comité consultatif** s'est créé. Son but est de définir les conditions pour organiser la participation des citoyens à la vie de la commune. Il est composé des volontaires qui ont répondu à cet appel : Bruno Baylac, Donatien de Hautecloque, Carole Eymard, Guenter Kloepper, Philippe Mermoux, Hervé Thevenot et Jérôme Vigne. Le Conseil Municipal est quant à lui représenté par Tifenn Finet, Raphaël Licandro, Delphine Perreau et Sophie Rivens.

Nous vous invitons à partager vos idées et réflexions sur la démarche participative aux Adrets lors de la fête d'automne le 6 novembre où nous serons présents !

Son travail à ce stade a consisté à élaborer ses règles de fonctionnement puis à rédiger une **charte** pour spécifier les conditions de la participation. Cette charte a été validée par le Conseil Municipal le 6 octobre dernier.

Le prochain travail du comité sera de définir comment seront engagés les projets participatifs, proposés par les citoyens ou la municipalité.

Si vous aussi, vous souhaitez vous joindre au comité consultatif pour co construire la participation, vous pouvez nous contacter via le mail : participation.citoyenne@lesadrets.fr ou en contactant l'un de ses membres.

Notre ambition est de finaliser ce travail pour lancer concrètement des projets dès 2023 !

Frelons : Asiatique ou d'Europe ?



Le **Frelon asiatique**, *Vespa velutina nigrithorax*, a une **robe brun-noir,** une tête noire avec une face jaune-orangée, des **pattes jaunes aux extrémités**. Il a une large **bande jaune orangé** sur l'abdomen. Il mesure au maximum 2 cm (ouvrières) et 3,2 cm (reine). Il est agile et rapide et ne sort pas la nuit. Très agressif, il attaque en groupe, uniquement s'il est menacé. Arrivé en France en 2004, le **Frelon asiatique** se reproduit très vite et a très peu de prédateurs en Europe. Il s'attaque aux abeilles (80% de son régime), dont il est le principal prédateur.



Le **Frelon d'Europe**, *Vespa crabro,* est **plus grand** : jusqu'à 4 cm (reine) et 2,8 cm (ouvrières). **Robe noir et jaune**, tête, antennes et thorax marron roux, face jaune, **pattes marron**. **Lent et pacifique**, il sort souvent la nuit attiré par la lumière. C'est un auxiliaire du jardin qui contribue à l'équilibre des écosystèmes, se nourrissant de mouches, papillons, chenilles mais aussi de nectar (pollinisateur). Tous deux font des **nids volumineux** de fibres de bois mâchées formant un papier grossier. Celui du Frelon asiatique est sphérique, toujours en hauteur, dans les branches des arbres, à la lumière. Celui du Frelon d'Europe est souvent en hauteur dans une cavité (cheminée, grange, arbre mort, trous dans un mur...) mais aussi dans le sol (vieux terriers). Il est ovale, dans des lieux sombres, jamais dans les branches des arbres.

Les **piqûres de frelons, asiatiques ou européens**, sont **très douloureuses mais bénignes,** excepté pour les personnes allergiques. Les frelons **n'attaquent que s'ils se sentent menacés** : près du nid, gestes brusques, bruit (cris, moteur...), vibrations. Le Frelon asiatique attaquant en groupe, les piqûres peuvent être multiples et l'organisme risque de mal réagir au venin. ***En cas de piqûre*** : identifier l'insecte, retirer le dard avec l'ongle, neutraliser le venin (chaleur), nettoyer puis refroidir la piqûre, appliquer de l'huile essentielle de *Lavande*, prendre un antalgique.

Nathalie de Yparraguirre

Mémo Numéros utiles

Mairie Les Adrets

- Accueil au public : du lundi au vendredi de 8h à 12h.
  Par téléphone : 04 76 71 06 93. Mail : contact@lesadrets.fr
- Permanences urbanisme : le lundi matin, uniquement sur rendez-vous :
  04 76 71 06 93 ou urbanisme@lesadrets.fr
- Rencontre avec Mme le Maire ou des élus, sur rendez-vous, demande à adresser à contact@lesadrets.fr ou par téléphone 04 76 71 06 93.
- Site Internet : lesadrets.fr

Les objets trouvés sont à disposition à la Mairie, n'hésitez pas à passer si vous avez égaré quelque chose.

Cabinet Médical des 7 Laux à Prapoutel

Consultation de médecine générale, traumatologie, échographie.
Prise de rendez-vous en ligne : https://www.doc7laux.com ou par téléphone 04 76 08 19 60 (possibilité de téléconsultation).

Dr Richard Langlois, Dr Guillon et Dr Pauchon

Infirmières

Le cabinet, situé derrière la pharmacie, au sein du Centre Social Theys se compose de 3 infirmières : Mme Coralie Mouton-Benoît, Mme Pellus Béatrice et Mme Nadège Denis que vous pouvez joindre au 06 08 31 40 18.

Carnet (au 15/10/2022)

Naissance

D'INTRONO Nathan né le 14/07/2022 à St Martin d'Hères,
TOURNIER Meije née le 18/07/2022 à St Martin d'Hères ,
TOURNIER Sacha né le 18/07/2022 à St Martin d'Hères,
D'ACCRISCIO Lucas né le 08/08/2022 à La Tronche,
YONNET Jenna née le 06/08/2022 à Echirolles,
LAMOISE - DE LIMA Juno née le 22/08/2022 à La Tronche

Mariages

CARTIER-MILLON Jordy et DALBAN Diana, mariés le 4/06/2022.
TOMÉ Alexandre et PETIT Louise, mariés le 04/06/2022.
BRUNET Jean-Baptiste et RIGARD-CERISON Hélène, mariés le 06/08/2022.
JACQUIER Stéphane et ZAFIRIOU Nadia, mariés le 20/08/2022.

Décès

PLANCON Marceau, né le 27/04/1933, décédé le 25/05/2022 à Albertville (Savoie).
DELORME Edmée, née le 04/10/1926, décédée le 12/06/2022 à La Tronche (Isère).
ROCHE Charles, née le 06/10/1939, décédé le 30/03/2022.
AMODRU Augustine, née le 07/11/1925, décédée le 27/06/2022 à Grenoble (Isère).